

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 14 septembre 2010
À 20 h 00
SALLE LA CHARMILLE

L'an deux mille dix le 14 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Madame Huguette RAYNEAU, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Monsieur Laurent ABEL, Madame Valérie COLLIN, Monsieur Guillaume CHAUVET, Madame Madeleine BOURNIGAL, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Clara JONIN, Madame Laure MICHOT, Madame Sylvie NICOLAS, Monsieur Mathieu VISONNEAU, Madame Nathalie HEGRON, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY.

Pouvoirs : Monsieur Yannick FETIVEAU donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND, Madame Christine BUTEAU donne pouvoir à Yves FRANÇOIS, Monsieur Stéphane CHAUVET donne pouvoir à Christophe LEGLAND.

Absents : Madame Maryvonne BOURGEAIS, Monsieur Jean-Paul SENAND

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 septembre 2010

Présents : 22

Pouvoirs : 3

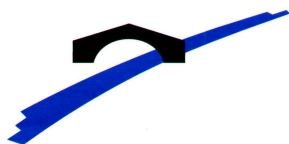
Absents : 2

Votants : 25

1. Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour le projet de médiathèque et de pôle associatif

Yves François : Le conseil municipal du 30 septembre est maintenu, avec d'ailleurs un programme assez chargé, mais il a été nécessaire de créer un autre conseil, qui sera en principe assez court, car, vous le savez, nous cherchons toutes les subventions possibles et inimaginables pour faire face à nos projets et à nos besoins notamment en ce qui concerne les nouveaux équipements. Cette année, par exemple, c'est une subvention au ministère de l'intérieur et l'année prochaine, c'est déjà demandé et à priori acté, Dominique Raimbourg l'a confirmé pour 2011, une subvention pour la réhabilitation et la création des vestiaires de football. Le dossier sera présenté dans les mois qui viennent. Nous avons reçu un accord de principe du Ministère de l'Intérieur pour un montant qui pourrait être de 70 000 € et nous avons reçu en fin de semaine dernière un appel téléphonique demandant le dossier d'une manière très urgente pour le **15 septembre**. Il était impératif que l'on puisse monter ce dossier, ce qui a été fait très rapidement par Caroline Levi-topal, et donc cette invitation qui vous a été faite de nous retrouver tous ce soir pour un conseil municipal. Sitôt ce conseil municipal terminé, nous allons devoir nous retrouver, en mairie, avec Caroline Levi-topal et Nathalie pour faire parvenir, à la fois à la Préfecture bien sur mais également au Ministère de l'Intérieur, le document qu'ils attendent et qu'ils doivent avoir reçu pour demain.

Michel Brenon : Comment sont déterminés les montants des subventions ?



Yves François : C'est un peu comme les enveloppes parlementaires, on apprend ça au fur et à mesure des années. Moi j'ai été très surpris au bout de plusieurs années de mandat, un jour dans le car, c'était le 14 juillet 2000, nous nous rendions à Paris et à côté de moi il y avait un Maire de l'Est du département dont j'ai oublié le nom qui m'a informé de l'existence de ces enveloppes parlementaires. Dans le cadre d'une enveloppe parlementaire, vous pouvez demander, au-delà des contrats de développement, au-delà des aides à travers le Fac, une aide auprès de votre député ou de votre sénateur pour un projet par an.

Michel Brenon : Pourquoi 70 000 € et pas 30 000 € ; on ne peut pas demander plus ?

Yves François : Nous avons demandé 80 000 € mais franchement je suis surpris d'avoir déjà 70 000 € mais tant mieux. L'année prochaine par exemple, au niveau de l'enveloppe parlementaire, nous avons déjà sollicité Dominique Raimbourg pour les vestiaires et il nous annonce une aide d'environ 25 000 €. Mais cela reste à confirmer.

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour le projet de médiathèque et de Pôle Associatif

Marie-Anne David : Le projet de médiathèque et de pôle associatif tel que présenté dans le dossier est éligible à différentes subventions. Le projet dans sa globalité est évalué à environ 2 millions d'euros.

L'Etat, dans le cadre d'attribution de subvention du Ministère de l'Intérieur, peut apporter une aide financière à hauteur de 70.000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement du projet de médiathèque et de pôle associatif
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Démarchage à domicile

Jean-Paul Chauvet : Hier dans la commune il y avait des gens qui faisaient du porte à porte pour vendre des calendriers. Ils se présentaient au nom de l'école publique. Avec mon épouse nous avons appelé l'école car nous nous doutions bien que ça ne venait pas de l'école et nous voulions avoir confirmation. Il s'est avéré que cela n'avait rien à voir avec l'école publique alors nous l'avons signalé en mairie et en gendarmerie.

Yves François : Ce qui serait bien ce serait de passer un article dans la presse pour demander aux administrés d'être vigilants.

Manifestations

Marie-Anne David : La première information porte sur les ballades sur l'Ognon et sur le fait qu'il y a eu plus de 500 passages sur le week-end répartis dans les 3 ports.

La seconde information concerne la manifestation du week-end prochain au Vieux Pressoir avec un spectacle le samedi après-midi pour les enfants, un spectacle pour les adultes (et les enfants) le samedi soir à la salle des fêtes et également des animations le dimanche après-midi. Toutes ces manifestations sont gratuites et elles sont composées de 4 compagnies dont notamment la compagnie Léopard.